

30.06.2021

Avis de l'EMB sur l'accord sur la PAC : des instruments de gestion de crise, mais pas de prix équitables !

(Bruxelles, le 30 juin 2021) Grâce à sa boîte à outils de gestion de crise, l'accord sur la réforme de la PAC, qui a officiellement été accepté lundi par le Conseil des Ministres de l'Agriculture de l'UE, permet de faire un pas important vers plus de stabilité dans le secteur agricole. Toutefois, il ne parvient pas à garantir que les coûts d'une production plus durable soient en accord avec les prix.

Des approches positives dans l'accord sur la réforme de la PAC

L'ancrage dans l'Organisation commune des marchés de la *réduction volontaire des volumes* comme instrument de gestion de crise (art. 219) ainsi que des Observatoires du marché et de leurs compétences (notamment fournir des informations sur les perturbations du marché, la production, les stocks, les prix et, autant que possible, les marges) pour différentes filières agricoles (art. 222) crée les conditions pour détecter plus rapidement les crises et – pour autant que les bonnes décisions soient bien prises au bon moment – pour y réagir avec un programme de réduction. Cette possibilité d'endiguer la surproduction, et les chutes de prix qu'elle entraîne, est une évolution positive. Encore faut-il que les instruments soient utilisés efficacement et sans délai en cas de crise. Ce rôle revient à la Commission européenne ! Il manque toutefois encore un mécanisme de gestion de crise qui active automatiquement les instruments appropriés. La réforme ne prévoit pas non plus de plafonnement pour les agriculteurs qui surproduisent pendant la réduction volontaire des volumes. Un autre point positif est le rehaussement de la limite de regroupement pour les producteurs de lait à 4 %, ce qui signifie qu'ils peuvent mener ou laisser mener des négociations ensemble pour un volume allant jusqu'à 4 % du volume de lait de l'UE. Toutefois, cela ne suffit pas vis-à-vis des transformateurs. Il existe déjà des entreprises dont la concentration sur le marché est beaucoup plus dense, ce qui rend toute négociation d'égal à égal impossible pour les producteurs.

Les approches manquantes dans l'accord sur la réforme de la PAC

Actuellement, le secteur laitier n'arrive déjà pas à couvrir ses coûts*. Les prix et les aides n'y suffisent pas. Des contraintes plus fortes en termes de durabilité entraînent des hausses de coûts et cette charge supplémentaire ne pourra pas non plus être couverte par les prix du lait cru ou les subventions vertes. C'est une mauvaise nouvelle, aussi bien pour les éleveurs chevronnés que pour les jeunes agriculteurs. En effet, même s'ils reçoivent des subventions supplémentaires avec un minimum obligatoire de paiements directs de 3 %, ils resteront les perdants du secteur laitier tant que les prix du marché ne permettront pas de couvrir les coûts d'une production plus durable.

L'European Milk Board tient à remercier tous ceux qui ont fait en sorte que l'accord comporte des éléments importants de gestion de crise. Il convient de saluer tout particulièrement le travail du Parlement européen ainsi que de nombreuses organisations européennes de producteurs de lait. Toutefois, pour que nous parvenions à une politique véritablement durable, il faudrait que des acteurs, comme la Commission européenne et certains États membres, reconnaissent qu'il y a une nécessité à ce que les prix soient équitables et le secteur stable et qu'ils s'engagent pour y parvenir.

*Une étude présentant les chiffres actuels des coûts sera publiée le 5 juillet. Si vous souhaitez recevoir l'étude complète, prière d'envoyer un e-mail à [office\[at\]europeanmilkboard.org](mailto:office[at]europeanmilkboard.org).

Contacts :

Sieta van Keimpema – présidente de l'EMB (NL, EN, DE) : +31 (0)612 16 80 00

Silvia Däberitz – directrice de l'EMB (FR, DE, EN) : +32 (0)2 808 1936

Simon Bauer – conseiller en politique agricole de l'EMB (FR, DE, EN): +32 (0)2 808 1934